

## La loi EVIN et l'administration

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 31 janvier 2003

Règlementation dans les locaux professionnels ( administration ) : à savoir, y a t il obligation d'avoir un local fumeur

merci

## Réponse:

- La présence d'un local réservé aux fumeurs n'est pas obligatoire, elle est cependant souhaitable, mais :
- L'article 2 du <u>décret 92-478</u> du 29 mai 1992 repris dans le code de la santé publique (article 355-28-2) prévoit que des espaces puissent être réservés aux fumeurs, sous réserve que ces espaces soient disponibles et répondent aux exigences contenues dans les articles 2, 3, 4, 5 et 6 du décret 92-478 et du titre 3 du livre 2 du code du travail. Ce qui, en termes clairs, est traduit dans la <u>grille d'évaluation</u> que DNF met à votre disposition.